

10. INT-440



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **- 2 NOV. 2010**

Scanné le _____

Au Grand Conseil du Canton de Vaud

Interpellation : Rive sud du lac de Neuchâtel : réserve naturelle et paradis pour la prolifération des sangliers !

Développement :

Les milieux de protection de la nature demandent la fermeture totale des réserves de la rive sud du lac aux tirs de régulation des sangliers, organisés par le service de la faune afin de diminuer la population toujours croissante de ces derniers.

Ces mesures demandées par l'organisation Pro Natura inquiètent les agriculteurs de ces régions, car certaines réserves déjà sous le coup de cette interdiction démontrent clairement que les cultures bordant ces zones subissent des dégâts toujours plus importants, entraînant des coûts très élevés pour l'indemnisation et la protection des cultures. Sachant que les sangliers se réfugient dans les marais la journée et parcourent plusieurs dizaines de kilomètres durant la nuit pour se nourrir dans les campagnes.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Le CE est-il conscient du risque d'augmentation rapide des populations de sangliers suite à ces demandes d'interdiction de tirs de régulation ?
2. Le CE peut-il évaluer l'impact financier que généreraient ces mesures sur le territoire vaudois ?

Rovray, le 2 novembre 2010

José Durussel

Député

(Ne souhaite pas développer)